



Fortis AG - Vos assurances chez votre courtier

Pack Jardin

- Une remise en état de votre jardin endommagé par la foudre, la grêle, du gibier, ...
- Un remboursement en cas de tempête ou de vol de vos meubles et outils de jardin, barbecue, objets de décoration, ...
- Un assainissement du sol pollué par du mazout

Exclusivité en Belgique, le Pack Jardin est une extension au contrat Incendie Top Habitation : le complément idéal pour les passionnés de leur jardin. Vous qui avez investi beaucoup de temps et d'argent dans votre jardin, vous voulez le protéger au mieux et vous prémunir des circonstances imprévisibles qui peuvent l'endommager.

Les atouts du Pack Jardin

- | | |
|--|---|
| Remise en état du jardin | Si votre jardin est endommagé par un événement couvert dans la Top Habitation (vandalisme, tempête, inondation, ...), ou encore par du gibier ou du bétail (sanglier provenant de la forêt voisine, cheval échappé de son enclos, ...), le Pack Jardin rembourse les frais de remise en état de votre jardin jusqu'à 27.894,30 EUR* par sinistre et 557,89 EUR* par plante.

De plus, si un arbre s'abat dans votre jardin, le Pack Jardin prend en charge les frais de son évacuation, même si la chute n'est pas due à une tempête. |
| Dommages de tempête au mobilier extérieur | Votre contrat Incendie assure le contenu de votre habitation ? Dans ce cas, le Pack Jardin vous indemnise jusqu'à 4.463,09 EUR* si une tempête endommage vos meubles de jardin, parasols, barbecues, objets de décoration extérieure ou matériel de jardinage qui se trouvent en plein air ou dans une construction ouverte. |
| Vol d'objets en plein air | Votre contrat Incendie assure le vol ? Alors, le Pack Jardin couvre jusqu'à 4.463,09 EUR* le vol de plantations ou d'objets décrits ci-dessus, qui se trouvent en plein air, dans une construction ouverte ou dans une dépendance isolée. |
| Assainissement du sol pollué | Si le sol de votre jardin est pollué par du mazout de chauffage, le Pack Jardin rembourse les frais d'assainissement du sol, jusqu'à 14.000 EUR* ou à 62.500 EUR* si vous avez également souscrit la Tous Risques Habitation. |

* montants indiqués à l'indice 665 (1/1/2008)

**Dégât des eaux
causé par une piscine
amovible**

Si une piscine amovible (non reliée aux installations hydrauliques du bâtiment) se rompt, se fissure ou déborde, et cause un dégât des eaux, le Pack Jardin vous indemnise.

**Un excellent rapport
qualité / prix / service**

Protégez votre précieuse oasis de verdure pour un supplément de seulement 10% de votre prime relative au bâtiment dans votre Top Habitation (ou 20% de la prime relative au contenu si vous êtes uniquement assuré pour le contenu de votre habitation).

Et bien sûr, votre principal atout, c'est le conseil de votre courtier ! En tant qu'indépendant, votre courtier est le mieux qualifié pour vous indiquer la meilleure des protections. C'est également votre interlocuteur privilégié en cas de sinistre.

Ce document constitue une information générale sur cette assurance. L'étendue exacte des garanties est décrite dans les conditions générales du Pack Jardin.

Votre plus, c'est votre courtier.

Votre courtier est un **spécialiste** qui maîtrise parfaitement tous les aspects de l'assurance et des placements. Fort d'une solide formation et d'une large expérience, il connaît son métier comme personne.

Votre courtier est un **indépendant** qui collabore avec plusieurs compagnies. Il peut comparer (prix, qualité, service) et vous proposer la solution qui vous convient le mieux.

Votre courtier, c'est aussi "**le bon sens près de chez vous**" : vous le connaissez, il vous connaît, souvent depuis des années. Cela facilite incontestablement le contact et le dialogue.

Fortis AG collabore exclusivement avec les courtiers et dispose du réseau de courtiers le plus dense du pays. Il y en a toujours un près de chez vous